

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 1357**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Commercial en automobile

Nouvel intitulé : Commercial en automobile

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
GROUPE ESCRA-ISCAM	Président de la CCI du Mans et de la Sarthe et Directeur du groupe ESCRA ISCAM

Niveau et/ou domaine d'activité

IV (Nomenclature de 1969)

4 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

252w Vente, prospection et négociation commerciales d automobiles et produits connexes, et d accessoires

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le commercial en automobile est un conseiller vente clientèle. Il est chargé de la vente de véhicules neufs ou d'occasions nécessitant des compétences relationnelles, techniques et commerciales.

Il peut également assurer des activités connexes de réceptionnaire après-vente, d'agent pièces de rechange, de chef de rayon en centre auto.

Toutes ces fonctions sont exercées dans les réseaux de concessionnaires automobiles en service vente / après-vente ou dans les réseaux des distributeurs spécialisés de la pièce de rechange et de centres autos.

Capacités ou compétences attestées : a) Compétences commerciales :

- Etablir un plan de prospection
- Maîtriser la prise de rendez-vous
- Maîtriser les méthodes de conduite d'entretien de vente
- Maîtriser la technicité du produit auto
- Maîtriser les modes de financement
- Maîtriser le cadre réglementaire de la vente
- Maîtriser l'acte de livraison d'un véhicule

b) Compétences d'animation d'un réseau secondaire

- Déployer un relationnel adapté vers le réseau
- Suivre les résultats
- Savoir utiliser les outils de promotion et de publicité sur lieu de vente (PLV) spécifiques à l'automobile
- Connaître et maîtriser les techniques de gestion d'un linéaire de pièces et d'accessoires

c) Compétences transversales associées

- Expression écrite et orale
- Prospection d'une clientèle étrangère
- Maîtriser les outils informatiques comme support à la vente
- Maîtrise des outils de calcul propres à l'acte commercial
- Connaître la comptabilité en vue de faire une lecture comptable de l'activité

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le commercial en automobile travaille dans un réseau de concessionnaires automobiles (PME).

Commercial en automobile.

Codes des fiches ROME les plus proches :

D1404 : Relation commerciale en vente de véhicules

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification comporte deux composantes : A - Contrôle continu 60 % :

- 1) compétences commerciales (coef 7)
- 2) compétences animation réseau secondaire (coef 5)
- 3) compétences transversales associées (coef 3)

B - Evaluation des stages en entreprise 40%

- 1) premier stage (coef 4)
- 2) deuxième stage (coef 6)

Validité des composantes acquises : non prévue

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI/NON		COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Jury final : 4 professionnels issus en majorité des réseaux de concessionnaires automobiles
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		Jury final : 4 professionnels issus en majorité des réseaux de concessionnaires automobiles
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle	X		Jury final : 4 professionnels issus en majorité des réseaux de concessionnaires automobiles
Dispositif VAE non prévu à l'heure actuelle		X	

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS**ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX****Base légale****Référence du décret général :****Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Arrêté du 16 février 2006 publié au Journal Officiel du 5 mars 2006 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, avec effet au 5 mars 2006, jusqu'au 5 mars 2011.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :**Références autres :**

Arrêté du 12 octobre 1984 publié au Journal Officiel du 4 novembre 1984 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique sous l'intitulé 'Diplôme de l'école préparatoire au commerce et à la réparation automobile (EPCRA)'.
Arrêté du 31 juillet 1996 publié au Journal Officiel du 28 août 1996 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique sous l'intitulé 'Technicien du commerce - spécialisation automobile'.

Arrêté du 17 octobre 1996 publié au Journal Officiel du 13 novembre 1996 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Observations : (modification arrêté du 17 juin 1996)

Arrêté du 15 octobre 1999 publié au Journal Officiel du 23 octobre 1999 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique sous l'intitulé 'Commercial en Automobile'.

Arrêté du 3 octobre 2002 publié au Journal Officiel du 12 octobre 2002 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Observations : L'homologation prend effet à compter du 1er octobre 1977 et jusqu'au 31 décembre 2003.

Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2005.

Pour plus d'informations**Statistiques :**

30 titulaires de la certification par an

Autres sources d'information :**Lieu(x) de certification :**

CCI du Mans et de la Sarthe - GROUPE ESCRA-ISCAM 1, boulevard René Levasseur BP 22385
72002 Le Mans Cedex 1

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**Historique de la certification :**

Anciens libellés : - 'Diplôme de l'école préparatoire au commerce et à la réparation automobile (EPCRA)' (Arrêté du 12 octobre 1984 publié au Journal Officiel du 4 novembre 1984)

- 'Technicien du commerce - spécialisation automobile' (Arrêté du 31 juillet 1996 publié au Journal Officiel du 28 août 1996)

Certification suivante : Commercial en automobile